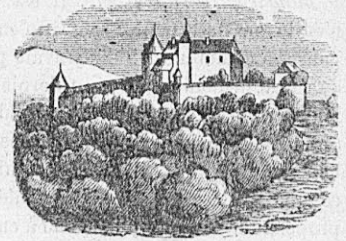




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
" " 6 mois " 2.—
Pour l'Etranger le port en sus.
Prix du Numéro 15 Cts.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts., la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.
S'adresser à M. Brunisholz, Grand'Rue N° 164.
Lettres et argents franco.

Les personnes qui s'abonneront à la Gruyère jusqu'à fin décembre 1882 recevront le journal au prix de 3 fr. 50 ct.

BULLE, le 8 Décembre 1882.

Route Bulle-Boltigen.

Séance du Grand Conseil du 2 décembre 1882.

Présidence de Monsieur Wuilleret, Président.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif aux frais de construction de la route Bulle-Boltigen.

Monsieur Renevey est rapporteur, Monsieur Menoud, défenseur.

Monsieur le rapporteur fait observer que devant s'absenter à 11 heures, il ne pourra guère assister qu'à la discussion de l'entrée en matière.

Personne ne demandant de suspension, on aborde la question.

Monsieur le rapporteur. Le projet de décret a trois buts: arrêter le coût de la route Bulle-Boltigen, fixer la part des communes et prescrire la manière dont elles s'acquitteront de leur dette, puis fixer le mode d'amortissement de la somme prélevée par l'Etat sur ses capitaux. La route a été projetée en 1868 et les devis étaient déjà dépassés en 1875, le coût est aujourd'hui de 600,000 fr. supérieur aux prévisions. (Pour être dans le vrai, M. Renevey devait dire 950,000 fr. et non 600,000 fr.) On ne prévoyait d'abord que la correction des chemins communaux existant, mais il a fallu en augmenter la largeur; des débordements de la Jogne ont entravé l'exécution des travaux, les ponts très nombreux ont été construits en fer et en pierre au lieu de l'être en bois. Les intérêts mis à la charge des communes s'élèvent à 40,000 fr., il s'agit de voir aujourd'hui si on veut en faire abstraction et poser ainsi un précédent des plus dangereux. L'augmentation de la dépense étant justifiée, puisque l'Etat a dû se soumettre aux conditions

posées par le Conseil fédéral pour en obtenir des subsides, les communes doivent en supporter leur part, ce sont elles qui profitent directement de la route, elles n'ont plus leurs chemins communaux à entretenir, leurs transports se font avec plus de facilité, il faut tenir compte de tout cela. Les communes n'ayant pas payé leur quote-part à l'échéance doivent les intérêts, on a agi de même pour les Eaux du Jura et si on leur accorde une faveur il n'y aura pas de motif pour la refuser à d'autres et les communes retarderont le paiement de leurs échéances pour bénéficier des intérêts, ce sera un mauvais résultat moral. L'amortissement tel qu'il est proposé sera de fr. 1.97 p. % de sorte qu'en payant une annuité de fr. 5.95 p. % soit 10,000 francs pendant 28 années, les communes seront entièrement libérées; ces conditions sont très équitables, il est clair que si les communes devaient emprunter ailleurs, elles n'en obtiendraient nulle part d'aussi avantageuses. Si elles trouvent cet amortissement trop onéreux et désirent le répartir sur un plus grand nombre d'années, il ne pense pas que le gouvernement s'y refuse. Il propose donc d'entrer en matière.

Monsieur le défenseur. Les considérations déjà émises le dispensent de s'étendre sur l'entrée en matière, celle-ci est nécessaire, la discussion ne peut guère porter que sur les articles du projet qui fixent les charges des communes. L'entrée en matière n'est pas combattue.

Art. 1. Monsieur Repond. Cet article constate surtout un fait, c'est-à-dire celui d'un compte ouvert qu'il faut solder et ce solde constitue le capital à créer. Il trouve à propos d'insérer, dans cette constatation d'un fait, une clause interprétative quant aux intérêts du compte courant. Le décret de 1872 a fixé le taux de l'intérêt, mais il ne trouve ni juste ni équitable de faire supporter aux communes les intérêts des avances de capitaux qui ont été nécessaires durant la construction; il n'admet cet intérêt que pour le titre à créer; car jusqu'à présent cette clause n'a eu d'autre but que de faciliter les paiements de l'Etat et de répartir l'amortissement sur un plus grand

nombre d'années. Les frais de construction ne pouvant être imputés sur les budgets courants, il a fallu y faire face par des prélèvements sur la caisse des capitaux et ces capitaux devaient être reconstitués, l'Etat ne pouvant pas le faire aisément, il a imaginé ce système d'intérêt qui tout en lui permettant d'inscrire chaque année fr. 50,000 au budget, ne l'obligeait à en déboursier qu'une partie très minime, puisque la majeure part de cette somme était consacrée à se payer à lui-même un intérêt. Telle est la portée du décret de 1872. On voulait exécuter la route dans les termes fixés par la Confédération et ni l'Etat ni les communes ne pouvant faire face aux dépenses au moyen de leurs ressources annuelles, on a recouru aux capitaux de tout le canton. La route de Bulle-Boltigen comme le chemin de fer était d'un intérêt général, c'est pour cela qu'on a décidé que le canton ferait l'avance des frais, sauf à les reconstituer plus tard par des allocations annuelles de fr. 50,000. Mais l'intérêt n'était que fictif puisque l'Etat se le payait à lui-même par une simple passation d'écriture. Il n'y a donc pas lieu de porter cet intérêt fictif en compte aux communes et pour éviter tout doute à cet égard, il propose l'adjonction interprétative suivante: « Les intérêts en compte courant qui sont compris dans le compte de construction en seront défalqués pour établir la redevance des communes. » Cela est non seulement juste, mais équitable. L'Etat, lorsqu'il fait des avances aux communes dans de telles circonstances, n'est pas un banquier ordinaire qui prête à 4, 5 ou 7 p. %. Les communes se sont acquittées régulièrement de leurs obligations, elles n'ont pas payé ce qu'il leur était impossible d'acquitter sans faire faillite, il faut tenir compte de ce fait.

Il tient à rester sur le terrain de l'équité sans aborder des considérations de droit toujours un peu après; que l'excédant de dépenses s'élève à 600,000 fr., c'est énorme et après leur avoir causé une telle surprise; l'Etat est mal venu à venir réclamer un intérêt que ne justifierait aucun texte de loi, ni surtout aucune convention.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 10

LE PINSON DES COLOMBETTES

PAR
L. FAVRE

IV
LE COUSIN MANFRED
(Suite.)

Le territoire de Vuadens occupe une vallée largement ouverte, courant de l'ouest à l'est entre des collines peu élevées, pittoresques et semées de chalets. Les collines du nord s'appuient au Jorat, celles du sud au massif du Moléson. Le fond de la vallée, presque plat, est formé de vertes prairies arrosées par de nombreux ruisseaux. Le plus grand est la Sionge, dont les eaux profondes et claires coulent paisiblement vers Bulle, et ne changent leur allure qu'en arrivant auprès des moulins auxquels elles communiquent le mouvement et l'activité. C'est sur les bords charmants de ce ruisseau bordé de buissons et d'arbres touffus, qu'une société joyeuse et folâtre s'est réunie à l'ombre des saules. Le soleil s'incline vers l'horizon, les ombres s'allongent, la grande chaleur est passée, une douce brise descend des Alpes et rafraîchit l'air embrasé. Une troupe bruyante de jeunes filles est arrivée directement des Colombettes, sous la conduite de Julia et de son aimable cousin, qu'elles se plaisent à l'utiner. Henri Sandoz est déjà occupé à préparer ses pièges et ses amorces; ce sont des filets ronds, entourés d'un cerceau de fil de fer et suspendus par trois ficelles

comme les plateaux d'une balance; au milieu, on attache un morceau de viande, et en guise de lest un caillou. Pour être plus à l'aise, au lieu de son képi et de son uniforme, Henri porte une blouse de coutil et un chapeau de paille. Ce changement de costume égale les jeunes filles.

— Oh! le sergent qui a perdu ses insignes! lui crient-elles de loin, qu'as-tu fait de tes galons?

— J'ai craint d'effrayer les écrevisses et de leur donner des éblouissements.

— Elles savent pourtant que tout ce qui brille n'est pas or, dit le grand cousin d'un ton aigre doux.

— Elles n'ont qu'à te regarder pour s'en convaincre, dit Henri sans sourcilier.

— Manfred, fais donc attention, tu vas l'irriter en lui parlant ainsi, dit Julia à voix basse.

— Qu'est-ce que cela me fait? S'il se rebiffe, je le jette dans le ruisseau; je t'ai déjà dit qu'il me va sous les ongles.

— Ce serait beau, et que dirait son père, qui arrive là-bas avec monsieur le curé?

— Son père serait le Président de la Confédération, que je l'enverrais promener et le curé également. Il faut voir comme nous traitons ces philistins, nous autres, ajouta-t-il en allumant un long cigare de Grandson, dont il tirait des tourbillons de fumée.

— Allons, allons, Manfred, j'espère que tu seras raisonnable et que tu ne gâteras pas notre plaisir.

Dès qu'Henri avait vu apparaître à l'horizon la silhouette provoquante du cousin, il en avait éprouvé une vive contrariété. Pourquoi Julia se faisait-elle accompagner de ce satellite? quel degré d'intimité y avait-il entre les deux cousins? quels pouvaient être les projets des deux familles? Tout en arrangeant ses filets de son mieux, le pauvre garçon se perdait

en conjectures insolubles, mais il était fermement décidé à ne pas se laisser molester par cet intrus.

Le curé et le docteur arrivaient le long d'un petit sentier conduisant au moulin Gremaud. Ils marchaient lentement, engagés dans une discussion géologique qu'ils interrompaient pour cueillir une plante rare ou pour casser un caillou.

— Vous le voyez, disait le docteur, les blocs erratiques de granit, de protogine, de gneiss, venant de la chaîne du Mont-Blanc et du Valais, si abondants sur les flancs de notre Jura, sont rares dans votre pays. On est donc conduit à admettre que le glacier du Rhône, qui a couvert autrefois le Valais et s'est étendu sur le plateau suisse, de Genève en Argovie, a passé, de moins pendant un certain temps, à côté des montagnes fribourgeoises qui formaient alors une sorte d'île au milieu de cette mer de glace.

— C'est, en effet, ce qui a été entrevu par M. de Charpentier et établi plus tard par M. Desor qui a suivi la piste des dépôts erratiques fribourgeois pour en déterminer la nature et l'étendue. Mais n'oubliez pas que nos montagnes avaient aussi leurs glaciers particuliers et leurs moraines locales. Je vous en ferai voir des exemples irrécusables aux environs de Bulle, près de Charmey, dans la Val-Sainte, au lac Noir.

— Monsieur le curé, dit Henri en courant à leur rencontre, tout est prêt, pensez-vous que ce soit le moment de commencer?

— Le soir est le moment le plus favorable, cependant vous pouvez essayer; je vais vous montrer les meilleures places pour y mettre les balances.

Ils remontèrent le ruisseau sur une étendue d'environ un kilomètre, puis on fit couler au fond de l'eau les douze filets, en laissant entre eux un espace suffisant; les cordons servant à les retirer furent amarrés au bord de manière à faciliter la manœuvre.

Monsieur le rapporteur. Il est vrai que l'intérêt n'était que fictif pour l'Etat, il n'en est pas de même pour les communes. S'il n'y avait pas eu de capitaux de l'Etat disponibles et si ce dernier comme les communes avait dû emprunter pour solder leur quote-part aux dépenses, il aurait bien fallu payer un intérêt aux banquiers. Ici c'est l'Etat qui a fait le banquier aux conditions déterminées dans le décret de 1872, la proposition de M. Repond tend à en détruire les effets et il doit la repousser. (A suivre.)

CONFÉDÉRATION

Assemblée fédérale. — Les Chambres fédérales se sont réunies lundi le 4 décembre. On sait qu'elles ont à leur ordre du jour les élections du Président de la Confédération et du vice-président du Conseil fédéral. La prochaine fête fédérale de musique militaire et populaire aura lieu à Lucerne dans le courant de l'été 1883.

Sur la proposition de M. Schenk, le Conseil fédéral propose à l'Assemblée d'allouer au canton de Vaud un subside pouvant s'élever jusqu'à cent mille francs pour l'endiguement de la Gryonne. Ce subside serait payé en cinq annuités.

CANTONS

Zurich. — Un agent d'émigration avait facilité la fuite en Amérique d'un individu qui allait faire faillite. Cet individu a donc pu émigrer avec sa famille en emportant tout son avoir. L'agent d'émigration a été condamné à payer une somme de 5,700 fr. qui sera versée à titre de dommages-intérêts à l'actif de la masse en discussion.

M. le conseiller national, Dr Alfred Escher, qui a joué un rôle important dans son canton d'origine et exercé une grande influence sur les affaires de la Suisse, vient de mourir à l'âge de 62 ans.

Berne. — M. Ott, colonel, a passé la soirée de dimanche dernier dans un café de la haute ville avec ses amis. Le lendemain, il devait se rendre à Paris. Lundi on s'aperçut de sa disparition. Les recherches ont marché avec autant d'activité que les commentaires jusqu'à ce que jeudi matin le cadavre retrouvé dans l'Aar vint apaiser tous les bruits. M. Ott n'a pas été assassiné, il ne s'est pas donné la mort non plus, mais il a été victime d'un accident. En voulant rentrer chez lui dans l'obscurité, il aurait manqué le pied d'un pont dont les abords dangereux par une nuit sombre sont dépourvus de garde-fou.

Nous rappellerons que M. Ott a construit la partie métallique du pont de Javroz et du pont de la Jogne à Broc.

Argovie. — Le budget porte un crédit de 30,000 fr. pour achats de denrées alimentaires et semences pour les agriculteurs pauvres.

Valais. — Une avalanche a emporté entre Niederwald et Blitzigen (Conches) 6 ouvriers qui coupaient du bois dans une forêt. L'un d'eux est mort, un autre n'a pas été retrouvé. Quant à leurs compagnons, ils ont pu être sauvés grâce au dévouement des populations avoisinantes aussitôt accourues sur le théâtre de ce triste accident et qui ont réussi, en travaillant sans relâche pendant deux heures, à les retirer encore vivants.

Maintenant, nous n'avons plus qu'à nous retirer pendant une demi-heure, dit le curé; il faut laisser à nos amorcees le temps d'attirer le gibier. Les écrevisses sont des bêtes intelligentes; elles resteraient dans leurs tanières, sous les berges, si vous demeuriez ici à courir et à faire du tapage. Allons nous assoir sur cet arbre renversé pour admirer nos belles montagnes éclairées par le soleil couchant. Voyez cette espèce de cirque de rochers, au pied du Foliéran, j'y étais un jour d'été avec un ami; nous avions herborisé pendant plusieurs heures et nous mangions un morceau de pain, près d'une source, à l'ombre d'un grand bloc, quand soudain, à quinze ou vingt pas, un chamois apparaît et nous regarde pendant plus d'une minute, dirigeant ses beaux yeux noirs tantôt sur mon compagnon, tantôt sur moi. Il sortait de derrière une roche qui nous le masquait. Nous ne fîmes pas un mouvement, pas un geste; mais nos figures exprimaient la plus extrême surprise, et nous restâmes comme pétrifiés longtemps encore après que le bel animal se fut retiré.

C'était peut-être un jeune qui n'avait pas encore été poursuivi et qui ne craignait pas les hommes, dit le docteur.

Il avait, en effet, les cornes assez courtes et devait être jeune; mais il aurait bondi comme un fou, s'il avait vu bouger seulement un de nos doigts.

Je voudrais aller sur ces montagnes pour voir des chamois vivants et libres, dit Julia, j'en ai vu un captif, mais je l'ai pris d'abord pour un chèvre.

Pensez-vous que nos amis qui sont au Moléson depuis ce matin, auront l'occasion d'en voir? dit Henri.

Pas au Moléson; cette montagne est presque tous les jours parcourue par des bandes de touristes. Quand le temps est clair, le matin, il est rare que la cime ne me montre pas un groupe de promeneurs; je les vois très bien avec ma lunette.

Il vient de mourir à Chermignon, à l'âge de 87 ans, un vénérable vieillard qui laisse une veuve de deux ans plus jeune que lui. Tous deux étaient mariés depuis 1822 et comptaient ainsi 60 ans de mariage. Le défunt a joui jusqu'à la dernière heure de la plénitude de ses facultés intellectuelles et sa chère moitié paraît appelée à voir encore de longs jours.

Genève. — D'après des observations faites, le niveau du lac s'est élevé du 13 au 28 novembre de 252 millimètres et, en particulier, de 102 millimètres en 24 heures, du 26 novembre à midi au 27 novembre à midi. Cette élévation en quinze jours correspond en nombre ronds à près de 140 millions de mètres cubes d'eau retenus dans le lac.

CANTON DE FRIBOURG

Le Herd-Book. — Il paraît que des marchands de bétail s'en vont partout disant que les animaux inscrits au Herd-Book n'ont pas plus de valeur que d'autres, et que la marque H-B est sans signification.

Il ne serait cependant pas difficile de faire la preuve du contraire, et peut-être ceux qui répandent ce bruit ont-ils tout intérêt à le faire pour se procurer à meilleur compte des bêtes qui portent cette marque, signe certain d'une bonne race pure; car pourquoi, si cette marque n'a pas de signification, ces mêmes marchands ont-ils toujours soin, une fois le marché conclu, de réclamer le certificat d'inscription?

Que les éleveurs ne se laissent pas prendre à ces trucs; celui que nous signalons est nouveau, voilà tout, mais c'est toujours le même système chez les marchands; quand ils achètent, la bête a toujours tous les défauts imaginables, quand ils la revendent, elle possède toutes les qualités. Les éleveurs sérieux reconnaissent aux animaux inscrits au Herd-Book une valeur; ce ne sont pas les marchands qui la leur retireront. (Revue.)

GRUYÈRE

Une jeune vagabond de Gruyère traqué, dit-on, par la police, demandait à loger dimanche soir dans une maison de Broc. Il s'introduisit dans la chambre du ménage, apercevant un fusil traditionnellement accroché à la paroi, il s'en saisit. Un minute plus tard, un coup de feu partait et un garçon de dix ans recevait la décharge presque à bout portant dans l'épaule. L'arme était chargée de gros plomb.

Le vagabond a pris la fuite et l'on n'a pas trace de ses nouvelles. L'état du garçon inspire de sérieuses inquiétudes; deux grains de plomb n'ont pas pu être extraits.

Mardi dernier une femme de Grandvillard commit l'imprudence de verser de la néoline dans une lampe sans se donner la peine de l'éteindre. Le feu pris rapidement au liquide, la femme en voulant éteindre se fit aux mains des brûlures d'une certaine gravité.

La présence de deux sangliers était signalée il y a quelques jours dans la forêt du Burgerwald. Les chasseurs de Fribourg et de la contrée de se mettre aussitôt à leur poursuite, avec projet bien arrêté de les exterminer. Mais les sangliers ont pris le large en faisant la nique à leurs agresseurs. Pour leur sûreté, ils eussent peut-être mieux fait de ne pas prendre la fuite et surtout de ne pas se rendre en pays de Gruyère. Sitôt arrivés en Bouleyres, les malheureux sont si bien filés par quelques-uns de nos intrépides

Tout ce monde effarouché des animaux dont le naturel est éraintif et prudent au plus haut degré.

Parvient-on à en tirer de temps à autre?

Sans doute, plus que vous ne croyez; nous avons des chasseurs fort adroits dans nos montagnes. Mais ils éprouvent aussi des mécomptes. Là-bas, du côté de Grandvillars, un chamois chassé par les chiens et blessé d'un coup de carabine était venu se réfugier au milieu d'un troupeau de chèvres réunies sous un rocher. Il fut bientôt entouré par les chiens qui s'apprêtaient à le mettre en pièces; mais il y avait, dans le troupeau, un ou deux vieux boucs barbus et cornus qui n'entendaient pas laisser écharper leur confrère. Ils se levèrent et travaillèrent les chiens de telle façon qu'ils abandonnèrent la partie et se sauvèrent en hurlant.

Braves boucs! dit Julia.

Cette exclamation provoqua de joyeux éclats de rire.

Si nous allions visiter les filets? dirent les jeunes filles; nous sommes impatientes de voir ce qu'on y trouvera.

Je crois entendre grouiller des milliers d'écrevisses au fond du ruisseau, dit Henri, très animé.

Il n'avait pas fini de parler que les jeunes filles et le cousin Manfred étaient déjà aux filets et les relevaient si maladroitement qu'il ne s'y trouva rien.

Quelle farce! dit le cousin Manfred; voilà une fameuse pêche! et cela vaut bien la peine de se cuire au soleil comme nous le faisons depuis une heure.

C'est ce qu'il appelait ce matin une pêche miraculeuse, dit une fillette en riant aux éclats.

Ne soyez pas si impatients; attendez un peu, dit Julia, qui était sur les épinés en voyant la confusion d'Henri.

(A suivre.)

chasseurs que jeudi soir le cadavre d'une des fauves était triomphalement traîné dans les rues de la ville de Bulle; l'autre est blessée, il court encore et les chasseurs après lui.

ÉTRANGER

France. — Les dernières nouvelles de la crue de la Seine ont un caractère vraiment alarmant. Il s'est produit d'énormes désastres en aval de Paris. Le gouvernement a demandé à la chambre un crédit d'un million en faveur des inondés.

Allemagne. — Les nouvelles des contrées inondées dans la vallée du Rhin sont un peu plus rassurantes. L'eau a baissé un peu partout. Mais la misère est navrante, bien que les souscriptions soient nombreuses. A Duisburg, plus de dix mille personnes sont sans abri, les eaux ayant atteint dans certaines rues basses de la ville les toits des maisons. A Bodenheim seize maisons se sont écroulées et quinze personnes ont péri. A Neuwid, presque toutes les maisons sont inondées et la détresse est extrême.

Angleterre. — Le théâtre de l'Alhambra, à Londres, a été entièrement brûlé la nuit dernière; il n'y a eu aucune victime.

Egypte. — Le conseil de guerre a condamné Arabi-pacha à la peine de mort.

Le Khédive a commué cette peine en bannissement perpétuel. On croit qu'Arabi se retirera sur le terrain anglais.

CAUSERIE AGRICOLE.

Labourage et Assainissement.

(Suite.)

Parfaitement, monsieur Mathieu.
Alors, je me moque du reste; le meilleur chemin est celui qui mène au but.

Il nous reste maintenant à parler de la charrue, ajouta-t-il, de la charrue qui est sans contredit l'instrument le plus nécessaire pour la grande culture. Chaque pays a sa charrue. Celle du Midi n'est pas celle du Nord: l'une n'a pas d'avant-train, l'autre en a un; celle-ci a les mancherons à la portée d'un enfant de douze ans; chez celle-là, ils se dressent en l'air et ne sont faits que pour les hommes. Mais toutes se ressemblent sous bien des rapports, et toutes ont leur mérite; c'est de coûter moins cher et de valoir quelque fois mieux que certaines charrues perfectionnées. Malheureusement, avec les charrues du pays, c'est un peu comme avec la loterie, au petit bonheur. Aujourd'hui vous en avez une bonne, demain vous en aurez une mauvaise. Les bons charrons ne sont pas communs et ne réussissent pas toujours.

Vous n'êtes donc point partisan des charrues nouvelles, des charrues perfectionnées? demanda Jean-Pierre.

Je n'ai pas dit cela, répondit M. Mathieu. Je suis pour ce qui est bon, vieux ou nouveau, peu m'importe. J'aime la charrue du pays, quand elle fonctionne bien et me revient à meilleur compte qu'une autre; ce qui ne m'empêche pas de tenir pour très-avantageuses les petites charrues Dombasle, que M. de Meixmoron fabrique à Nancy, les charrues Odeurs et d'Omalius que l'on vante avec raison dans toute la Belgique et de blâmer fort les routiniers qui ne veulent pas s'en servir.

On assure, fit remarquer Nicolas, que les petites charrues sans avant-train ne sont pas commodes à conduire.

Oui, quand elles sont manquées: dans ce cas, il faut y renoncer; mais quand l'exécution est parfaite, c'est un apprentissage de huit jours à faire, pour savoir les régler et les diriger. Avec une charrue à roues, vous pesez sur les mancherons pour enfoncer et vous les soulevez pour déferer; avec l'autre, c'est le contraire, vous pesez dessus pour ôter du fer, vous soulevez pour en donner: C'est donc tout simplement un changement d'habitudes à obtenir. Les domestiques de ferme ne s'y prêtent pas volontiers, je le sais; mais avec quelques pièces de monnaie, à titre d'encouragement, on n'aurait pas de peine à lever la difficulté.

Et le prix des charrues perfectionnées? demanda Jean-Pierre.

C'est une autre affaire, répondit M. Mathieu. C'est bon, c'est solide, mais c'est plus cher que les anciennes: ça monte au prix de 75, de 80 francs et plus, et quand ça se dérange, il n'est pas facile de trouver partout des ouvriers qui sachent les remettre en état.

Tant pis, c'est un gros inconvénient.

C'est assez parler des charrues, reprit M. Mathieu, parlons maintenant du labourage qu'elles font. Il ne vaut ni celui de la bêche (pèle carrée), ni celui

de la houe, vite et le c...
N'allez pas toujours dépend du qui la traîn...
Un labou...
tournera d...
raies profo...
sogne. Un...
blonneux. L...
date, retour...
nera seulem...
il pourrait...
sogne. La...
nera pas d...
lage vont p...
trot. Ici, v...
bien rompu...
pas laissé...
soit argileu...
semble et v...
féral à c...
— Pour...
de l'inconv...
larges tran...
— Parce...
surface du...
core vu l'a...
pas bonne...
part, les tr...
plus pénétr...
bonifient et...
on faisait u...
que les neig...
différent; m...
pertes à at...
boureur qu...
la première...
moins bas...
troisième e...
Au momen...
sol au lieu...
— Pour...
a-t-il de l'...
terres légèr...
— Parce...
terre légèr...
chaleur du...
dessèche, la...
midité, ains...
vent s'y ren...
gère? ne fa...
sécheresses...
vous la lab...
viser, sans...
rosée des n...
— Main...
Pierre, si ce...
je vous dem...
et de la lar...
les gens qu...
— Je pe...
froids, hum...
ados valent...
qui sont étr...
C'est rend...
craignent l'...
et de leur f...
passage à...
surface.
— Et qu...
veau Jean-P...
C'est...
de pente au...
aile; il faut...
Point de...
car ici nous...
d'écouleme...
voilà ce qu...
tout ce qui...
est nuisible...
mauvais cor...
tivateurs de...
montagnes...
qui font piti...
pierraille b...
passer la ch...
tive aussi re...
à chanvre...
cuns, et vot...
poids: « N'...
vous vous eff...
Et, en eff...
produiraient...
cette pierr...
rayons du se...
sion d'humid...

VARIÉTÉS

Le Messager boiteux

par M. le prof. Rambert.

Digne almanach, connu de chacun dans tout le pays roman, des Alpes au Jura, et jusque dans le Chablais, le Faucigny et les départements français limitrophes, un de ces livres vraiment populaires que les littérateurs ignorent, un puits de sagesse! Rien qu'à voir la couverture, on devine les richesses de l'intérieur. Dans le lointain se pressent les grands événements tragiques: des vaisseaux se canonent, une forteresse brûle, des soldats font une sortie victorieuse, et les assiégeants s'enfuient de toute la vitesse de leurs chevaux. Peut-être quelqu'un demandera-t-il pourquoi ils sont à cheval. Celui qui ferait cette question ne serait pas à la hauteur du véritable Messager boiteux. La belle chose qu'un assaut à pied! cela se voit tous les jours. Le Messager boiteux aime les assauts à cheval, où il y a plus de gloire à vaincre et plus de facilité à s'enfuir. Au premier plan règne un paysage tranquille: une rivière au cours paresseux, des roseaux, un saule, des ombrages, et sur le devant, un chemin où stationnent de graves personnages. Ils s'entretiennent d'un pauvre enfant débraillé, dont le pantalon tombe, dont les pieds sont nus, et qui pleure à chaudes larmes, le visage dans les deux mains. Il paraît qu'on l'a surpris en flagrant délit de maraude. Son sort s'agit entre trois personnages, dont l'un, en grande tenue, doit être un officier de la maréchaussée, quelque garde champêtre d'un ordre supérieur. Il montre le marmot et parle avec vivacité; sans doute il raconte le délit. A côté de lui, un homme en habit civil, bien cravaté, le régent du lieu, à moins que ce n'en soit le juge d'instruction, écoute avec une grimace de suffisance et de gravité. Le troisième est un guerrier dans le costume des anciens Suisses. A en juger par la majesté de sa pose et par l'abondance de plumes qui ornent sa toque, ce doit être pour le moins un lieutenant de Leurs Excellences de Berne. Pauvre gars, entre quelles mains il est tombé! Heureusement qu'il va courir les chances d'une diversion. Un messager, en assez triste équipage, avec tricorne et jambe de bois, s'approche du groupe et tend un pli cacheté. Quelle nouvelle apporte-t-il? On ne sait. Demandez à cet escargot qui passe au bord du chemin, portant sa maison et qui allonge ses deux cornes en signe d'attention..... Pendant que cette scène déroule sur la terre ses péripéties mystérieuses, les astres suivent leur cours au ciel. Tout au haut de la page, au coin à gauche, se lève un soleil hérissé de mille rayons; à droite, dans l'autre coin, se couche une lune mélancolique, accompagnée d'une comète et de plusieurs étoiles, d'ailleurs moins éclipsée par le soleil que par la marque de fabrique du libraire éditeur, qui brille entre les deux astres, dans un grand écusson.

Que ne peut-on attendre d'un almanach qui s'annonce par une si riche couverture? Le rédacteur dit s'appeler Antoine Souci, nom de bonne augure, car il signifie sans doute que ce digne homme se donne du mal pour ses lecteurs. Il s'intitule astronome et historiographe. En sa qualité d'astronome, Antoine Souci calcule la marche des astres et prédit le temps qu'il fera. Il y a telle pleine lune qui donne à espérer quelque lueur, telle autre dont il ne faut attendre que du rechauffant, tel quartier qui cultive du pacifique, tel autre qui montrera bien du trouble, sans compter les nouvelles lunes dont l'entrée ne sera pas propre, et celles qui font craindre des moments critiques en de certaines contrées. Toutes ces prédictions sont accompagnées de signes cabalistiques, rouges ou noirs, dont l'autorité est d'autant plus incontestable qu'il est plus difficile de les entendre. Entre ces signes et ces prophéties se faufilent des mots épars imprimés en caractères italiques. A quoi servent-ils? Au premier abord on serait tenté de croire que M. Souci a des absences; mais il est plus fin qu'il ne semble, et c'est une surprise qu'il réserve à ceux de ses lecteurs qui ont l'esprit curieux et patient. Si l'on prend la peine d'ajouter bout à bout ces mots isolés, on trouvera des sentences morales pleines d'agrément. Parfois elles sont en prose: « Cavaliers ne vous fiez pas aux dames de qualité. » Parfois elles sont en vers, voir même en vers de Molière, que M. Souci fait légèrement boiter pour les approprier à son almanach:

Les soins défilants, les verrous et les grilles
Ne font pas la vertu des femmes et des filles.

Il faut bien égarer un peu la science, et c'est un art où excelle M. Souci. (A suivre.)

En qualité de curé de Gruyère, Dom Pierre, donna en 1546 à son clergé un règlement qui témoigne de son zèle pour la discipline ecclésiastique. Comme détails de mœurs, qu'on nous permette d'en citer ici deux ou trois passages:

« Celui qui ne sera pas rasé aux jours de fêtes solennelles, surtout quand le curé donne à dîner, payera 3 sols d'amende.

de la houe, je vous l'ai déjà dit; mais le terrain y passe vite et le cultivateur en retourne large dans sa journée. N'allez pas croire, mes amis, que bonne charrue fasse toujours et nécessairement bon labourage. Cela dépend du laboureur qui la dirige et aussi des bêtes qui la traînent.

Un laboureur qui, à l'approche des semailles, retournera de larges tranches de terre et creusera des raies profondes en sol argileux, fera de mauvaise besogne. Un laboureur qui, dans un sol calcaire ou sablonneux, léger, brûlant, mais bien fumé de longue date, retournera de minces tranches de terre et donnera seulement trois ou quatre pouces de fer, quand il pourrait aller plus bas, fera aussi de mauvaise besogne. La meilleure charrue du monde, enfin, ne donnera pas de bons résultats, si les chevaux de l'attelage vont par secousses tantôt lentement, tantôt au trot. Ici, votre tranche de terre sera bien retournée, bien rompue; plus loin, la rapidité du tirage ne lui aura pas laissé le temps de se diviser, pour peu qu'elle soit argileuse. Les bœufs, qui tirent toujours avec ensemble et vont lentement, font donc un travail préférable à celui des chevaux.

— Pourquoi donc, demanda Jean-Pierre, y a-t-il de l'inconvénient à labourer profond et à prendre de larges tranches dans les sols argileux?

— Parce que, répondit M. Mathieu, on amène à la surface du champ un peu de terre vierge qui n'a encore vu l'air ni le soleil, et qui, par conséquent, n'est pas bonne à nourrir les plantes; parce que, d'autre part, les tranches trop épaisses ne laissent pas non plus pénétrer dans le sol la chaleur et l'air qui les bonifient et les préparent à fournir des récoltes. Si on faisait un pareil labourage avant l'hiver, en sorte que les neiges et les gelées passent dessus, ce serait différent; mais à l'approche des semailles, il y a toutes pertes à attendre et nul profit. C'est pourquoi le laboureur qui entend son affaire, labourez assez bas pour la première façon des terrains argileux, avant l'hiver, moins bas pour la seconde, moins bas encore pour la troisième et la quatrième s'il va jusqu'à ce chiffre. Au moment des semailles, il pèle en quelque sorte le sol au lieu de le creuser.

— Pourquoi donc, demanda encore Jean-Pierre, y a-t-il de l'inconvénient à ne point labourer bas les terres légères et à retourner des tranches trop minces?

— Parce que, répondit M. Mathieu, si la couche de terre légère labourée est mince et trop divisée, la chaleur du soleil qui entre dedans jusqu'au fond, la dessèche, la brûle, la grille, lui enlève toute son humidité, ainsi que tous les engrais animaux qui peuvent s'y rencontrer. Voulez-vous épuiser une terre légère? ne faites que l'écorcer au moment des grandes sécheresses et ne la roulez pas. Quand, au contraire, vous la labourez profondément sans beaucoup la diviser, sans beaucoup l'émietter, cette terre boit la rosée des nuits d'été et se rafraîchit.

— Maintenant, monsieur Mathieu, reprit Jean-Pierre, si ce n'était pas abuser de votre complaisance, je vous demanderais ce que vous pensez de la forme et de la largeur des champs ou billons, comme disent les gens qui connaissent leur langue à fond?

— Je pense, mon garçon, que dans les terrains froids, humides, argileux, marécageux, les billons en ados valent mieux que les billons plats et que ceux qui sont étroits valent mieux que ceux qui sont larges. C'est rendre service aux terrains non drainés, qui craignent l'eau, que de donner de la pente aux champs et de leur fournir une quantité de rigoles pour donner passage à l'air et à la chaleur qui ressusciteront la surface.

— Et quant aux terrains secs? demanda de nouveau Jean-Pierre.

— C'est différent, répondit M. Mathieu: ici, point de pente aux billons; il ne faut pas que l'eau s'en aille; il faut au contraire qu'elle reste.

Point de petits billons dans les contrées chaudes, car ici nous n'avons pas besoin de raies, de rigoles d'écoulement. Aussi, larges billons et billons plats, voilà ce qui convient aux terrains secs, attendu que tout ce qui peut leur enlever un peu de fraîcheur leur est nuisible. Ce que je vous dis là me rappelle un mauvais conseil que l'on donne trop souvent aux cultivateurs des pauvres terrains pierreux de certaines montagnes. Il y a de ces terrains calcaires à seigle qui font pitié à voir. Ils sont entièrement couverts de pierraille blanche et menue, qui laisse néanmoins passer la charrue et les brins d'herbe et que l'on cultive aussi régulièrement que si c'étaient des terrains à chanvre. « Epierrez, épierrez, recommandent d'aucuns, et vous vous en trouverez bien. » Moi, je réponds: « N'épierz pas trop, n'épierz pas trop, car vous vous en trouveriez mal. »

Et, en effet, ces champs si pauvres et si désolés ne produiraient pas un brin d'herbe sans le secours de cette pierraille blanche ou grise qui réfléchit des rayons du soleil et garde à la terre une petite provision d'humidité.

(A suivre.)

« Celui qui jouera pour de l'argent, payera 5 sols.
« Celui qui dansera publiquement, payera de même 5 sols; néanmoins, un jour de première messe ou de noce de parents, il lui sera permis de faire trois tours! »
(Gruyère, par H. Thorin.)

Un homme fort riche et fort avare disait en parlant des pauvres: « On a beau ne leur rien donner, ces drôles-là demandent toujours. »

Un avocat de Cour d'assises disait dernièrement à une « pratique » qui s'efforçait de lui faire croire à son innocence:

— Oh! mon garçon, il faut dire les choses franchement et clairement à l'avocat... c'est à lui de les embrouiller ensuite!

Deux commis-voyageurs parlaient de l'instabilité des choses en France, et du désaccord qui règne dans la chambre des députés.

— Il nous faudrait absolument, disait l'un, une Chambre comme celle des Japonais,

— Et pourquoi?

— Parce que c'est une chambre modèle; à chaque projet présenté par le gouvernement, le président s'écrie:

« Que ceux qui veulent voter la loi, lèvent la main. Bien. Maintenant l'opinion contraire; que ceux qui ne veulent la voter, s'ouvrent le ventre!

» Comme cela, il n'y a jamais de minorité! »

Avis officiels.

1. *Bénéfice d'inventaire.* La succession de Marie-Françoise dite Fanchette Winkler, veuve de Félix née Monney à Fribourg. Inscriptions au greffe de la Sarine jusqu'au 15 janvier 1883.

De Pierre Thomet de Villarsbeney. Inscriptions au greffe du tribunal de la Gruyère jusqu'au 27 décembre.

2. *Discussions.* 1^o Chardonnens Joseph, feu Jos., de Dombidier; 2^o Rollinet, Pierre-Joseph, à Dompière. Inscriptions pour les deux au greffe du tribunal à Estavayer, jusqu'au 22 janvier 1883.

Pierre Duc, de Forel, succession répudiée. Inscriptions au greffe du tribunal à Estavayer jusqu'au 8 janvier 1883. Collocations le 27 janvier.

Basile Savoy à Attalens. Inscriptions au greffe du tribunal à Châtel-St-Denis jusqu'au 15 janvier 1883.

Antoine et Jean, fils de Jos. Kœch à Fribourg et d'Alfred, fils de Barthélemy Despont au dit lieu. Inscriptions au greffe du tribunal de la Sarine jusqu'au 26 décembre.

De la succession répudiée d'Alexandre Martine, de France. Inscriptions au greffe du tribunal à Châtel-St-Denis jusqu'au 2 janvier prochain.

Marie-Hélène Robatel de Prez-vers-Noréaz. Inscriptions au greffe du tribunal à Fribourg jusqu'au 2 janvier prochain.

3. *Assemblées de créanciers.* Ceux de Rosa Moret, femme séparée de Xavier, à Charmey et ceux de Louise Castella, de Gruyère, à la salle du tribunal, à Bulle, le 16 décembre courant, pour collocations.

Ceux de Baillif Hermine à Villaz-St-Pierre et Schaffner Auguste à Romont, à l'Hôtel-de-Ville à Romont, le 11 décembre à 10 heures du matin pour collocations.

Ceux de Rosalie, veuve Liardet, à l'Hôtel-de-Ville à Estavayer, le 14 décembre à 3 heures après midi pour vérification et affirmation des créances. Interventions au greffe de commerce jusqu'au 12 décembre.

Ceux de Casimir Tache à Aumont à l'Hôtel-de-Ville à Estavayer, le 14 décembre à 2 heures après midi pour vérification et affirmation des créances. Interventions au greffe de commerce jusqu'au 12 décembre.

Ceux de Pierre Michaud à Courlevon, à la salle du tribunal de commerce à Fribourg, le 15 décembre prochain, à 10 heures du matin pour vérification et affirmation des créances. Interventions à faire au greffe de commerce jusqu'au 12 décembre.

Ventes juridiques. Mardi 12 décembre, dès les 9 heures du matin, à Courtaman, deux chevaux, deux vaches, du petit bétail, 300 mètres cubes de foin et regain, des pommes de terre, du mobilier et de nombreux instruments aratoires.

Mercuriale du marché de Bulle
du 7 décembre 1882.

		F.	C.	F.	C.
Froment . . .	le sac de 150 litres	28	—	à	30
Messel . . .	" " "	—	—	à	—
Seigle . . .	" " "	24	—	à	—
Epeautre . . .	" " "	—	—	à	—
Orge . . .	" " "	—	—	à	—
Avoine . . .	" " "	14	—	à	15
Pommes de terre . . .	le décalitre	—	85	à	—
Fromages, gras . . .	le kilo	1	40	à	1
" maigre . . .	"	—	90	à	1
Beurre . . .	"	2	80	à	3
Oeufs . . .	la douzaine	1	15	à	1

Pour la rédaction: C. GILLARD.

A l'imprimerie de „La Gruyère“ on livre dans la journée les Cartes de visite.

Grand choix de cartes. Caractères choisis.

avre d'une des fauves
ans les rues de la ville
ourt encore et les chas-

ER

nouvelles de la crue de
ent alarmant. Il s'est
aval de Paris. Le gou-
ambre un crédit d'un

lles des contrées inon-
t un peu plus rassu-
artout. Mais la misère
criptions soient nom-
x mille personnes sont
at dans certaines rues
maisons. A Bodenheim
s et quinze personnes
outes les maisons sont
ême.

re de l'Alhambra, à
lé la nuit dernière; il

guerre a condamné

eine en bannissement
se retirera sur le ter-

AGRICOLE.

bannissement.

athieu.

te; le meilleur che-

arler de la charrue,
sans contredit l'ins-
r la grande culture.

le du Midi n'est pas
vant-train, l'autre en

à la portée d'un en-
à, ils se dressent en

s hommes. Mais tous
s rapports, et toutes

moins cher et de va-
taines charrues per-
avec les charrues du

la loterie, au petit
avez une bonne, de-
e. Les bons charrons

ussissent pas toujours.

artisan des charrues
nées? demanda Jean-

ndit M. Mathieu. Je
nouveau, peu m'im-
ys, quand elle fonc-

leur compte qu'une
s de tenir pour très-
s Dombasle, que M.

les charrues Odeurs
c raison dans toute

outiniers qui ne veu-

colas, que les petites
ont pas commodes à

quées: dans ce cas, il
écution est parfaite,
ars à faire, pour sa-

avec une charrue à
rons pour enferrer et

avec l'autre, c'est le
r ôter du fer, vous

onc tout simplement
nir. Les domestiques

tiers, je le sais; mais
à titre d'encourage-

lever la difficulté.

perfectionnées? de-

épondit M. Mathieu.

plus cher que les

75, de 80 francs et

n'est pas facile de

sachent les remettre

venient.

rues, reprit M. Ma-

ourage qu'elles font.

èle carrée), ni celui

Banque A. GLASSON & Co

Rue de Romont 268, Fribourg (Suisse).
Agence à Bulle chez M. Pierre Favre, notaire.

Dépôts d'argent.
 Remboursables à 2 ans 4 3/4 % l'an.
 » à 1 an 4 1/2 % l'an.
 » à vue 4 % l'an.

Escompte, change et recouvrements. — Comptes courants. Fournitures de chèques et lettres de crédit. — Achat et vente de timbres. — Souscriptions et ordres divers. — Encaissements de coupons. — Tenues de rentiers. — Régie d'immeubles, etc.

Les bureaux sont ouverts dès le 1^{er} Décembre 1882. [130]

AVIS.

Le Magasin de Chaussures de M. TRENQUE, François, à côté de l'Hôtel de Ville, est transféré en déballage perpétuel à la grande salle de l'Union, donnant sur la terrasse, au 1^{er} étage.

Je prie mon honorable clientèle de la ville et de la campagne de bien vouloir continuer à m'honorer de sa confiance, que je m'efforcerai de mériter comme par le passé. — Au revoir au grand déballage de chaussures. [131]

Trenque, François.

Banque populaire de la Gruyère à Bulle.

Nous recevons les dépôts d'espèces aux conditions suivantes: [1]

- 1° En comptes-courants, à 4 %;
- 2° Contre Bons de dépôt, à un an, à 4 1/4 %;
- 3° " " " " à deux ans, à 4 1/2 %.

ETRENNES.

A l'occasion de la St-Nicolas et du Nouvel-an, on trouve au magasin de confiserie d'Emile Castella un grand choix de [122]

fondants riches, surprises, cartonnages, chocolat de fantaisie, etc.

Avis aux agriculteurs de chanvre et de lin.

Nouvelle filature de chanvre et de lin
 à Schleithem.

Nous filons, rite-étoupes filés ensemble, N° 8 à 50 Cts. le 1/2 kilog. (soit la livre), le N° 10 à 55 Cts., N° 12 à 60 Cts. et N° 14 à 65 Cts.; nous filons aussi séparément plusieurs Numéros à prix réduits. Aucune filature ne travaille à si bon marché. — Envoyer les sacs de filasses directement à [87]

Pierre Oberson, représentant en chef à Fribourg.
 Dépôt à Bulle, chez M. Pittet Vienny, en face du cheval blanc.
 Dépôt à Romont, chez M. Jean Dévaud, facteur.

OUVERTURE

DU

Magasin de Librairie-Papeterie

de Philippe HÆSLER, imprimeur
 à côté de la pharmacie Ritter

BULLE

Grand choix de Fournitures de Bureau et d'école.

Papier de poste et à écrire. Registres. Copie-lettres.

Almanachs, Etrennes fribourgeoises, etc., etc.

Registres et Carnets pour Laiteries. [121]

LA BALOISE

Compagnie d'assurances sur la vie, à Bâle.

Montant des assurances en cours pendant l'année 1881	Fr. 80,201,573
Garanties { Capital social. Fr. 10,000,000 }	" 21,959,167
{ Réserves " 11,959,167 }	" 12,787,198
Sinistres payés et rentes servies depuis sa fondation	" 12,787,198

Les bénéfices de la compagnie sont répartis chaque année aux assurés avec participation.

Les dividendes des 4 dernières années ont été:

En 1878, de 15 % de la prime annuelle payable en 1880.	
" 1879, " 15 % " " " 1881.	
" 1880, " 17 % " " " 1882.	
" 1881, " 17 % " " " 1883.	

Opération de la compagnie: Assurances en cas de décès, à primes viagères, temporaires ou décroissantes; assurances mixtes; rentes viagères. Pour tous renseignements s'adresser à l'agent de la compagnie à Bulle: [111]

L. Fasel, étude de C. Gillard, avocat

Avis aux Fromagers et Charcutiers.

On demande à acheter pour l'exportation, **fromages gras et demi-gras et salés suisses, jambons, lard et saucissons.** Adresser les offres au Directeur du comptoir international de consignations, rue du parc, 3, Genève. [129]

NOTARIAT.

M. Jos. PERRIN

a ouvert son étude de notaire

à Châtel-St-Denis

(ancien Bureau Mossier). [120]

LA FONCIÈRE.

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie.

Place Ventadour à Paris.

Capital social: Quarante millions.

Assurances en cas de décès, mixtes, à terme fixe. Dotation d'enfants. Rentes viagères, etc.

Les assurés ont droit à une participation de 80 % dans les bénéfices de chaque catégorie.

La compagnie est autorisée à opérer dans le canton de Fribourg, elle y a versé le cautionnement exigé par l'Etat.

La compagnie est représentée par (O 1353 L) M. Favre, notaire, [132] agent général, à Bulle.

Bois d'affouage.

A vendre, par cent, quelques mille fagots secs de l'année dernière, à raison de quinze francs le cent, rendu devant la maison. — Paiement au comptant.

S'adresser au garde-forestier, François Leclerc, ou au soussigné [120]

Dupré, notaire.

Mises de fourrages.

Lundi, 21 Décembre courant, dès les 2 heures du jour, en l'étude du notaire Dupré en Ville, il sera exposé en vente par voie de mises publiques, la récolte à distraire, du fourrage des prés dépendant du château de Corbières. [118]

Prêt des plus avantageux.

On offre 15,000 francs, intérêt au 4 1/2 pour cent l'an, à long terme. — Moyennant hypothèque en premier rang sur immeubles bâtis et non bâtis, situés au district de la Gruyère. [119]

S'adresser au notaire Dupré en Ville.

Tuiles invention romaine

même modèle que celles d'Altkirch de la

grande Briquetterie mécanique de ZURICH.

Industrie nationale.

Garantie contre la gelée et les intempéries les plus rigoureuses.

Le grand écoulement de cet article et l'économie de transport en permet la vente à des prix exceptionnellement réduits, chez [123]

Pilloud, près du temple, Fribourg.

Gillard, entrepreneur, Bulle.

Genoud, Auguste, Châtel-St-Denis.

Clarin, entrepreneur, Estavayer.

On offre à louer

la première fleurie de la „Grosse Gite“rière Broc. — S'adresser jusqu'au 20 décembre prochain à la commission de la Société de fruiterie de Broc. [117]

A louer

au pensionnat, à Bulle, une grande chambre et une cuisine. [113]

S'adresser au concierge.

On a perdu

le 5 Décembre au soir entre Vuadens et Bulle un portefeuille contenant différents papiers, portant des signatures de Jean Raboud. Le rapporter au bureau de la « Gruyère » contre récompense. [127]

Une jeune fille

connaissant bien la cuisine, cherche une place. S'adresser au bureau du journal.

On demande

un bon ouvrier scieur. S'adresser au bureau du journal. [125]

On demande

pour le Nouvel-an une bonne cuisinière. S'adresser au bureau du Journal. [128]

A louer

pour le Nouvel-an, un logement au rez-de-chaussée, réparé à neuf. [133] S'adresser à M^{me} la veuve Demierre.

On demande

pour sommelière dans un établissement une jeune fille de toute moralité, sachant bien coudre et raccomoder. S'adresser au bureau du Journal. [123]

On demande

à acheter d'occasion une armoire, soit garde-robe. S'adresser au bureau du journal. [108]

A VENDRE

du bois de foyard en moules et des fagots en neuds de sapin, le tout très sec, en première qualité et rendu à Bulle. S'adresser à Thédy Gremion, marchand de paille, à Enney, lequel se trouve tous les jeudis au Café du Cheval blanc, à Bulle. [112]

A louer

un logement avec cave, grenier et jardin. Entrée immédiate.

De même, un second logement avec cave, grenier et grand jardin, avantageux pour jardinier. Entrée au 15 Avril prochain. — S'adresser à M. Gremaud, photographe, à Bulle. [91]

Aux Cultivateurs!

La „Filature de lin Burgdorf“ à Burgdorf, se recommande pour le filage et tissage à façon du lin, chanvre, et des étoupes. Prix modérés. Cet établissement, par son organisation technique perfectionnée, est à même de produire du bon fil, propre et régulier. Les matières sont filées dans leur longueur naturelle. (H 1935 X) [70]

Dépôt:

Monsieur Eugène Wæber à Bulle.

Exposition permanente

GENÈVE
 HORLOGERIE. — BIJOUTERIE

Pièces à musique,

Objets d'art. Orchestrions

Billets: 1 franc.

Tirage des lots 15 Janvier 1883.

Adressez les demandes de billets au bureau de l'exposition. — Envoi du prospectus gratis. (H 9701 X) [71]

On demande des agents dépositaires.

AVIS.

Le soussigné avise sa clientèle qu'elle trouvera chez lui un grand assortiment de ferblanterie, lampes, tubes et mèches.

Ouvrage prompt et soigné et à des prix très-modérés. [37]

Jules Pasquier, ferblantier.

M^r Jules SCIOBERET,

Agent d'affaires,

vient d'ouvrir son bureau, maison de M. Jules Decroux, café de la gare, Bulle. Recouvrements, représentation dans les faillites, etc. [61]

